

PROCES VERBAL ET COMPTE RENDU

RÉUNION du 16 mars 2018

Philippe LACAISSE /Saliha BRADAÏ

- Convocation : 12 mars 2018
- Affichage : 12 mars 2018

L'an deux mille dix-huit, le seize mars, à vingt heures et trente minutes,

Le Conseil Municipal de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Bruno LEGER, Maire.

Nombre de membres élus en exercice : 13

Sont présents (09)

Messieurs : LÉGER Bruno, CHABÉ Daniel, LACAISSE Philippe, LEROY Dominique, MONCHATRE Éric, GHELEIN Didier, CHARLIER Jean et LAISNÉ Philippe.

Madame : FEURAY Marie-France.

Absentes excusées (4) :

Nicole LE RAT donne pouvoir à Daniel CHABÉ.

Douce ANGER donne pouvoir à Philippe LACAISSE.

Laëtitia DELALANDRE donne pouvoir à Philippe LAISNÉ

Anne-Claire GAULIARD

Secrétaire de séance : Philippe LACAISSE

ORDRE DU JOUR

- Approbation du compte rendu et procès-verbal du Conseil Municipal du 02/02/2018.
- Approbation du Compte Administratif de l'exercice 2017.
- Approbation du Compte de Gestion de l'exercice 2017.
- Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017.
- Convention SDE 76 concernant l'éclairage public « Route de Bout Rogné ».
- Convention SDE 76 concernant l'entretien de l'éclairage public pour 2018.
- Délibération : Adoptant les travaux pour la mise en accessibilité Mairie et demande de subvention DETR.
- Délibération : Adoptant les travaux pour la réfection de la toiture Mairie et demande de subvention DETR.
- Délibération : Adoptant les travaux pour la réfection de la voûte, partie chœur de l'église et demande de subvention DETR.
- Délibération : Adoptant les travaux pour la réfection de la voûte, partie chœur de l'église et demande de subvention au Département 76.
- Délibération : Nomination d'un(e) conseiller(e) municipal(e) au CCAS en remplacement de Mme DROESCH Karine ; et nomination d'un membre aux commissions : finances, salle des fêtes et communication.
- Questions diverses.

Approbation du compte rendu et procès-verbal de la réunion du 02 février 2018

Aucune remarque. Approbation à l'unanimité.

Approbation du compte rendu et procès-verbal de la réunion du 1^{er} mars 2018

Aucune remarque. Approbation à l'unanimité.

Approbation du Compte Administratif 2017

Section Investissement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2017	532 320,00
	Réalisé	51 045,76
	Reste à réaliser	43 235,00
<u>Recettes</u>	Voté au BP 2017	532 320,00
	Réalisé	170 045,83
	Reste à réaliser	64 306,00

Section Fonctionnement

<u>Dépenses</u>	Voté au BP 2017	667 664,00
	Réalisé	369 687,10
	Reste à réaliser	0
<u>Recettes</u>	Voté au BP 2017	667 664,00
	Réalisé	728 490,10
	Reste à réaliser	0

Il est constaté le résultat de clôture de l'exercice 2017 suivant :

Investissement : 119 000,07 €

Fonctionnement : 358 803,00 €

Résultat global : 477 803,07 €

⇒ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du Compte Administratif 2017.

Approbation du Compte de Gestion 2017

Le compte de gestion étant dématérialisé, Monsieur le Maire confirme, après lecture et contrôles des écritures comptables que :

- Le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Trésorier public visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

⇒ Le Conseil municipal, à l'unanimité des membres présents, approuve les résultats du Compte de gestion 2017.

Affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2017

Le Conseil Municipal à l'unanimité des membres présents, réuni sous la présidence de M. Bruno LEGER, Maire et après avoir approuvé le compte administratif de l'exercice 2017,

Considérant qu'il y a lieu de prévoir l'équilibre budgétaire,
Statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2017,
Constatant que le compte administratif fait apparaître :

- Un excédent de fonctionnement de 97 551,92 €
 - Un excédent reporté de 261 251,08 €
- ⇒ Soit un excédent de fonctionnement cumulé de : **358 803,00 €**

- Un excédent d'investissement de	119 000,07 €
- Un déficit des restes à réaliser de	21 071,00 €
⇒ Soit un excédent de financement de	140 071,07 €

DECIDE d'affecter le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 comme suit :

Résultat d'exploitation au 31/12/2017 : EXCEDENT	358 803,00 €
Affectation complémentaire en réserve (1068) :	0,00
Résultat reporté en FONCTIONNEMENT :	358 803,00 €

Résultat d'investissement reporté (001) : EXCEDENT	119 000,07 €
--	--------------

⇒ Le Conseil municipal vote à l'unanimité.

Délibération : Avenant à la Convention financière SDE 76 du 26/05/2016 pour la réalisation des travaux programmés [2016-2018] d'éclairage public.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal le détail de la convention signée en 2016.

Suite à une modification sur les réseaux éclairage public et Télécom concernant la « Route du Bout Rogné », le SDE 76 propose un nouvel avenant à la convention financière.

Après avoir énuméré toutes les modifications techniques, Monsieur le Maire précise le plan de financement suivant :

- Matériel d'éclairage public et/ou câble EP indépendant
 - Le SDE (maître d'ouvrage) pendra en charge sur l'article 4581 de son budget le montant maximum de travaux TTC de 35 380,00 x 1,20 = 41 780,00 € TTC
 - **La Commune** versera au SDE 76 le montant maximum de participation de **16 680,00 € dont 6 400,00 € de TVA.**
- Pose de fourreaux et génie civil de télécommunications électroniques fournis par l'opérateur dans le cadre d'une convention HP.
 - Le SDE 76 prendra en charge sur l'article 605 de son budget de fonctionnement le montant maximum de travaux TTC de 3 380,00 x 1,20 = 4 056,00 € TTC.
 - **La Commune** versera au SDE 76 le montant maximum de participation de **4 056,00 € dont 676,00 € de TVA.**

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTÉ** l'avenant à la convention du 26/05/2016.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer cet avenant.
- **DECIDE** d'inscrire la dépense d'investissement au Budget Prévisionnel 2018 pour un montant de **20 736 € TTC.**

⇒ Monsieur le Maire ajoute les éléments suivants : Ce coût supplémentaire s'explique par le fait que l'armoire électrique sera changée et qu'un nouveau câble sera installé. Ainsi la commune va bénéficier d'un ouvrage de meilleure qualité car neuf.

Projet de convention avec le SDE 76 pour l'entretien de l'éclairage public pour l'année 2018.

Philippe LACASSE en charge de ce dossier informe que l'ancien contrat de maintenance avec Cégelec a pris fin le 31/12/2017.

De ce fait, le SDE a missionné l'entreprise DR pour reprendre les contrats de maintenance des Communes. Ensuite l'entreprise DR propose de sous-traiter à l'entreprise Cégelec pour un contrat d'un an allant de février à décembre 2018 : coût total : 4 986 € + 1 200 € = 6 186 €

Les 10 % en plus sont ajoutés pour tenir compte des éventuelles erreurs de décomptes. Par la suite une facture sera actualisée en fonction du total des dépannages effectués dans l'année.

Débat : certains conseillers sont stupéfaits du suivi non sérieux des contrats en cours du SDE 76. Ils estiment que la Commune n'a pas à subir la mauvaise gestion des contrats du SDE et surtout d'imposer des tarifs onéreux sans négociation.

Philippe LAISNÉ demande s'il est possible que Cégelec ou une autre entreprise puisse faire un contrat directement à la Commune sans passer par le SDE 76. La réponse est oui.

Monsieur le Maire propose pour l'année 2018 :

- 1) De ne pas signer la convention actuelle proposée par le SDE 76.
- 2) De confier la maintenance de l'éclairage public de la Commune à une entreprise en prestataire direct. Un devis sera demandé rapidement à cégelec qui connaît le réseau d'éclairage public de la Commune.

⇒ Le Conseil municipal vote à l'unanimité ces propositions.

Délibération : Travaux de mise en accessibilité de la Mairie – Validation des travaux et demande de subvention de l'Etat DETR 2018.

Dans le cadre de la mise en accessibilité de la Mairie, bâtiment public classé ERP catégorie 5, la Commune de La Rue-Saint-Pierre est dans l'obligation de réaliser des travaux.

Cette démarche a fait l'objet d'une demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public (ERP) assortie d'une demande d'approbation d'un Agenda d'Accessibilité programmée (**Ad'ap**) N° **AT 076 547 17 B0001**, validée le 7 décembre 2017.

Ces travaux concernent :

- L'aménagement d'un chemin extérieur d'une largeur minimale de 1,20 m à partir du trottoir jusqu'à la rampe.
- La création d'une rampe avec une pente inférieure à 6 %.
- La création d'une place de parking PMR de 3,30 m x 5,50 m, horizontale, en enrobé et signalée au sol avec un marquage blanc.
- Le changement de la porte d'entrée de la Mairie (2 vantaux inégaux, largeur totale 1,31 m).

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal le détail des travaux ainsi que les devis.

Le coût prévisionnel des travaux s'élève à **13 838,78 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

• Coût Prévisionnel :	13 838,78 € HT
<hr/>	
• Subvention DETR 2018 (30 %) :	4 152,00 € HT
• Subvention du Département (25 %) :	3 210,00 € HT
• Fonds propres Commune :	6 476,78 € HT.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les travaux de mise en accessibilité de la Mairie.
- ACCEPTE le plan de financement.

- SOLLICITE une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour les travaux de mise en accessibilité de la Mairie,
- CONFIRME que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 en section Investissement : « Opération n°25 - Bâtiments communaux »,

DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération : Réfection de la toiture de la Mairie – Validation des travaux et demande de subvention de l'Etat DETR 2018 et du Département 76.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée que la toiture de la Mairie est très vétuste et engendre des infiltrations d'eau lors de grandes précipitations ; plusieurs ardoises se sont décrochées.

Il devient nécessaire de réaliser des travaux de réfection de la toiture dans son intégralité :

- Démontage des 3 cheminées.
- Reclouage des chevrons.
- Fourniture et pose de toile anti condensation.
- Couverture en ardoises d'Espagne 32 x 22 1^{er} choix T1.S1.A1 posées sur linteaux 18 x 37 en sapin traité avec crochets inox.

Le coût prévisionnel de la réfection de la toiture s'élève à **12 462,50 € HT.**

Le plan de financement est le suivant :

• Coût Prévisionnel :	12 462,50 € HT
<hr style="border: 0.5px solid black;"/>	
• Subvention DETR 2018 (30 %) :	3 739,00 € HT
• Subvention du Département (25 %) :	3 115,00 € HT
• Fonds propres Commune :	5 608,50 € HT
•	

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les travaux de réfection de la toiture de la Mairie.
- ACCEPTE le plan de financement.
- SOLLICITE une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour la réfection de la toiture de la Mairie,
- CONFIRME que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 en section Investissement : « Opération n°25 - Bâtiments communaux », chapitre 21, article 21311.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération : Réfection de la voûte de l'église – Validation des travaux et demande de subvention de l'Etat DETR 2018 et du Département 76.

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'une partie de la voûte située au-dessus du chœur de l'église s'est détériorée.

Des morceaux de plâtres se sont effondrés. Le restant de la voûte très vétuste, cloquée et humide menace de s'effondrer également.

Il devient urgent de réaliser ces travaux de réfection de la voûte dans son intégralité.

Le coût prévisionnel de la réfection de la voûte de l'église s'élève à **26 925,00 € HT**.

Le plan de financement est le suivant :

• Coût Prévisionnel :	26 925,00 € HT
<hr/>	
• Subvention DETR 2018 (30 %) :	8 077,00 € HT
• Subvention du Département (25 %) :	6 731,00 € HT
• Fonds propres Commune :	12 117,00 € HT

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents :

- VALIDE les travaux de réfection de la voûte de l'église.
- ACCEPTE le plan de financement.
- SOLLICITE une demande de subvention auprès de l'Etat au titre de la DETR 2018 pour la réfection de la voûte de l'église,
- CONFIRME que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2018 en section Investissement : « Opération n°50 – Restauration Eglise », chapitre 23, article 2316.
- DONNE pouvoir à Monsieur le Maire pour effectuer toutes les démarches nécessaires.

Délibération : Nomination d'un conseiller municipal au CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)

Monsieur le Maire expose que suite à la démission, en date du 05/02/2018 de Madame Karine DROESCH ; conseillère municipale et membre titulaire du CCAS, il convient de nommer un (e) remplaçant(e).

Monsieur Daniel CHABÉ, conseiller municipal propose sa candidature.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents :

- **ACCEPTE** la candidature de **Monsieur Daniel CHABÉ**.
- **DECIDE** de nommer Monsieur Daniel CHABÉ membre titulaire du Centre Communal d'Action Sociale de La Rue-Saint-Pierre.

Autres Nominations :

- Commission des Finances : M. Didier GHELEIN (Titulaire)
- Commission « Salle des fêtes » : M. Dominique LEROY (Titulaire)
- Commission Communication : M. Daniel CHABÉ (Titulaire)

Questions diverses

Jean CHARLIER signale que la haie d'un propriétaire Route de Cailly déborde sur la voie publique, elle est gênante et dangereuse pour les cyclistes.

⇒ Monsieur le Maire adressera un courrier à ce propriétaire afin de lui rappeler la réglementation.

Aménagement du Presbytère :

Lundi 19 mars à 9 h : Monsieur le Maire a convoqué les trois architectes qui ont répondu pour établir une estimation du coût des travaux. Ces trois architectes seront auditionnés séparément.

Ecole :

Mme VINCENT, directrice, demande de changer les bureaux des élèves de sa classe. Monsieur le Maire ira voir l'état de vétusté des bureaux avant de donner une réponse.

Aménagement Route de Cailly :

Le relevé topographique réalisé par le Cabinet de géomètres Euclid Eurotop est terminé.

Recensement de la population :

Terminé au 17 février 2018. Monsieur le Maire a fait un bilan avec M. Didier LE RAT l'agent recenseur : 80 % des logements ont répondu par Internet. Total prévisionnel : 776 habitants.

Compteurs Linky :

Certains particuliers refusent le nouveau compteur Linky. La société sous-traitante d'ENEDIS qui installe ces compteurs est : Solution 30.

Travaux passage du câble Route de Longuerue pour le Parc éolien

Philippe LAISNÉ demande au Maire s'il s'est renseigné auprès de la Direction des Routes concernant la réfection de la route après les travaux. Monsieur le Maire répond qu'il a informé la Direction des Routes et n'a pas eu de retour.

Réunion du syndicat du Collège de Clères :

Éric MONCHATRE informe que le syndicat a voté une augmentation de 8,5 % concernant la participation annuelle des Communes. Il sera aussi demandé à chaque Commune si elle prévoit une fiscalisation.

Autre point : Éric MONCHATRE demande à quelle date seront enlevées les écluses Route de Cailly. Monsieur le Maire répond que pour le moment la Direction des Routes n'a pas donné de date.

Parc 2 extension du Moulin d'Ecalles :

Didier GHELEIN questionne le Maire sur les constructions qui apparaissent. Quels types d'entreprises ? En réponse : une 1^{ère} construction est un charpentier de Catenay.

Réfection peinture salle des fêtes :

Daniel CHABÉ informe que suite aux visites des artisans peintre, il sera impossible de conserver les fresques.

Dominique LEROY informe que Mme Christiane BLONDEL demande de nouvelles tables pour la cantine ; de préférence 8 tables de huit. Ce point sera examiné avec les adjoints.

Commissions des Finances : vendredi 30 mars à 20 h.

Prochaine séance du Conseil Municipal : vendredi 6 avril 2018 à 20 h 30.

L'ordre du jour étant terminé, la séance est levée à 23 h 35.